

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

**Arrêté n° 455/2014 du 28 janvier 2014
modifiant
l'arrêté n°2794/2013 du 12 décembre 2013 décernant la Médaille
d'Honneur Régionale, Départementale et Communale
promotion du 1^{er} janvier 2014**

Le Préfet des Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 modifié par le décret n°88-309 du 28 mars 1988 portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de cette médaille,

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture

ARRÊTE :

Article 1 – L'arrêté n° 2794/2013 du 12 décembre 2013 décernant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2014 est complété comme suit.

Article 2 – La Médaille d'OR est décernée à la personne suivante :

M. BOCQUET Noël Brigadier de police municipale Ville d'EPINAL

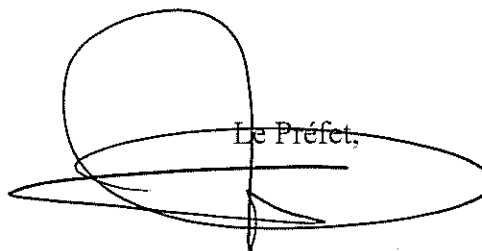
Article 3 – La Médaille de Vermeil est décernée à la personne suivante :

M. CANEL Didier Agent de maîtrise principal SICOVAD Epinal

Article 4 – Le reste sans changement.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

Epinal, le 28 janvier 2014


Le Préfet,
Gilbert PAYET